



ELECTION DE LA DELEGATION DE LA LIGUE DE FOOTBALL DES PAYS DE LA LOIRE POUR L'ASSEMBLEE FEDERALE

-

APPEL A CANDIDATURE

La délégation de la Ligue pour l'Assemblée Fédérale comprend cinq postes : le Président de la Ligue – le Président délégué de la Ligue – le Président de chacun des Districts de la Ligue – un délégué des clubs participant aux championnats nationaux seniors libres* – un délégué par tranche de 50 000 licences.

Personne n'est membre de droit de la délégation de Ligue pour l'Assemblée Fédérale. Dès lors, toute personne souhaitant intégrer la délégation doit formellement et officiellement faire acte de candidature, y compris pour les postes de "délégué Président de la Ligue", "délégué Président délégué de la Ligue" ou "délégué Président de District".

L'élection de la délégation de la Ligue pour l'Assemblée Fédérale aura lieu lors de l'Assemblée Générale du 19 décembre 2020.

L'appel à candidature pour cette élection est ouvert **du 12 octobre 2020 au 19 novembre 2020, à minuit, cachet de la poste faisant foi**. Toute candidature doit obligatoirement être envoyée en courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante, à l'attention de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales : 172 bd des Pas Enchantés 44230 St Sébastien/Loire.

Rappels :

- tout candidat doit remplir, à la date de déclaration de sa candidature, les conditions d'éligibilité définies aux articles 4, 6 et 7 des [Statuts de la F.F.F.](#),
- toute candidature doit être présentée en binôme "titulaire + suppléant",
- l'élection a lieu au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours.

-Pour présenter une candidature, il convient d'utiliser le formulaire correspondant au poste concerné : cliquez [ici](#).

*-Les candidats au poste de Délégué des clubs participant aux championnats nationaux libres, pour lequel une double élection est requise, doivent candidater à l'élection qui se tiendra lors de la réunion des clubs nationaux : cliquez [ici](#)